



Gîte de groupe et organisme de vacance pour
les enfants au Pays Basque

Bonjour,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint le contrat de location du gîte
« KARRIKIA » pour la période désirée.

Merci de nous retourner ce contrat dûment complété et signé, accompagné d'un
chèque d'acompte représentant 30 % du prix total (les chèques sont encaissés à la fin
du séjour).

En location gestion libre, joindre également un chèque de caution de 750€ (non
encaissé)

Attention : la réservation n'est définitive qu'à réception de ce dossier.

A réception du dossier, nous vous enverrons un mail de confirmation.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires au
06 18 03 42 70 ou par mail mendipika@gmail.com

Note importante : *Peux-t-on faire la fête au gîte Karrikia ?*

*Faire la fête au gîte ...pas de problème !! le gîte est très bien insonorisé et vous pourrez mettre
la musique et faire la fête sans gêner les voisins. Cependant, le gîte est un lieu de vie,
que nous nous efforçons d'entretenir le mieux possible tout au long de l'année.
Ce n'est pas une salle des fêtes !! Si vous voulez faire une soirée bien (trop ?) arrosée,
le gîte n'est pas le lieu approprié. Nous avons malheureusement trop souvent récupéré le gîte
dans un état lamentable (odeur, vomi, sol qui colle pendant des semaines etc.).
Aussi, nous vous prions de bien vouloir respecter les locaux qui vous accueillent,
Car c'est le temps, l'investissement et le travail des hommes et des femmes d'ici.*

Alexandra KASSUBECK
Gestionnaire du gîte Karrikia
Tél : 06 18 03 42 70
Mail: mendipika@gmail.com
Adresse : SARL MENDIPIKA
Gîte Karrikia
64130 Idaux Mendy
www.mendipika.fr



EURL MENDIPIKA

Gîte Karrikia

64130 Idaux Mendy

Tél : 06 18 03 42 70

Mail: mendipika@gmail.com

www.mendipika.fr

GITE KARRIKIA

CONTRAT DE SEJOUR

prestation d'accueil

Entre les soussignés :

D'une part,

La société MENDIPIKA, représenté par Mademoiselle Alexandra KASSUBECK, agissante en qualité de gérante,

Et d'autre part (à remplir par le demandeur)

Nom du groupe :

Adresse :

CP/Ville

Tél : Fax :

Mail :

Représentée par

agissant en qualité de

Il est convenu ce qui suit :

La société MENDIPIKA accueille dans le gîte KARRIKIA situé à Idaux-Mendy (64130).

Arrivée le/...../..... à partir de..... heures (arrivée à partir de 15h ou supplément de 60€)

Départ le/...../..... à heures (départ avant 12h ou supplément de 60€)

Le groupe accueilli comportera 52 personnes maximum. Le nombre de personnes prévues est de

1. PRESTATIONS (à remplir par le client)

Hébergement : €

en gestion libre en demi-pension en pension complète autre

Électricité : 0, 1700 € en HP et 0,1240 en HC Eau : 4,20€ du M²

Location de draps : **oui** **non** 7 €/personne pour personnes soit €

Ménage fin séjour : 160€ (la cuisine reste à votre charge)
pour la gestion libre

2. DESCRIPTION

TOTAL LOCATION : €

Une facture vous sera adressée en fin de séjour

Gîte Karrikia

Situé au cœur du Pays basque, dans la ^{Page 1/4} belle province de Soule à Idaux Mendi (village situé entre Mauléon Licharre et Tardets) à environ 1h en voiture de Pau, 3h de Bordeaux et de Toulouse. Toutes commodités à 5 minutes en voiture (supermarché, médecin, pharmacie etc.). Marché sur la place le samedi matin à Mauléon Licharre.

Cuisine équipée professionnelle avec lave vaisselle, congélateur, réfrigérateur, four à gaz, four électrique, piano professionnel, vaisselle collective, ustensiles de cuisine.

1 pièce salon et 1 pièce salle à manger avec canapés et baby-foot 50 chaises, tables, wifi gratuit, coin bibliothèque, 2 wc, 1 pièce alarme/infirmierie

2 étages avec chambres, toilettes, douches (20 chambres et 11 salles de bain)

Extérieur avec terrasse couverte, terrain de pétanque, balançoire, salon de jardin et tables de jardin et un rand barbecue.

A 500 m du gîte vous trouverez : rivière, forêt, centre équestre, fronton, randonnée, apiculteur, visite à la ferme, fromagerie et dégustation.

Prestations complémentaires

- . Fourniture des couvertures et oreillers
- . Les animaux sont tolérés **SUR DEMANDE**
- . Wifi gratuit

Le gîte ne dispose pas de rétroprojecteur ni de sono conséquente.

Une machine à laver le linge est disponible sur demande avec un supplément de 4€/machine.

Règlement intérieur du gîte Karrikia

Le gîte Karrikia est géré par la société MEDNIPIKA dont le siège social est situé à gîte Karrikia, 64130 Idaux Mendy et dont le numéro de téléphone est le 06 18 03 42 70. Afin vous puissiez profiter de ce gîte dans les meilleures conditions, nous demandons à tous les utilisateurs de bien vouloir se conformer au présent règlement.

Art. 1 ENTRETIEN ET NETTOYAGE

L'entretien quotidien et le nettoyage du gîte et de ses abords est à la charge des utilisateurs. Avant chaque départ, les utilisateurs du gîte devront laisser les lieux dans un état de propreté irréprochable :

- **Poubelles vidées et nettoyées**
- **Réfrigérateurs et congélateurs vidés et nettoyés**
- **Salles d'eau (WC, douches, toilettes...) propres**
- **Cuisine propres et rangée (vaisselle, four, éviers ...)**
- **Sols et murs de toutes les pièces propres**
- **Chambres propres (sous les lits...)**

A cet effet, des produits et des outils d'entretien sont à votre disposition. Tout manquement à ces obligations sera facturé et/ou retenu sur la caution.

Art. 2 DEGRADATION ET VOL

Tout vol de matériel ou dégradation (murs, sols, meubles, plomberie, vaisselle ...) sera facturé ou retenu sur la caution. En cas de vol et de dégradation importantes, la société MENDIPIKA se réserve, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble. Dans tous les cas, les prestations réservées (nuitées, repas, activités) seront dues en entier.

Art. 3 VOISINAGE ET ORDRE PUBLIC

MENDIPIKA vous accueille dans le gîte Karrikia. Ce gîte se situe dans le village d'Idaux Mendy. Pour des raisons évidentes de respect des habitants du village, nous vous demandons de faire preuve de bon sens et de respecter les points suivants :

- Ne pénétrez pas et ne jetez rien dans les terrains privés.
- Respectez les espaces et les installations publiques (fronton, parking ...)

- Respectez le calme du village, le calme doit être maintenu entre 22h et 8h. Tout manquement aux règles générales de voisinage et d'ordre public sera facturé et/ou retenu sur la caution aux fins de dédommagements. En cas de troubles important, la société MENDIPIKA se réserve, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble. Dans tous les cas, les prestations réservées (nuitées, repas, activités...) seront dues en entier.

Ces mesures sont indépendantes des mesures et sanctions prévues par le Code Civil.

Art. 4 HORAIRES DANS LE GITE

En règle générale et hors réservation particulière, le silence doit être maintenu entre 22h et 8h.

Art. 5 MODALITES DE RETENUE ET DE RESTITUTION DES CAUTIONS

Les cautions pourront être restituées par courrier dans les 7 jours suivant le départ. Les cautions pourront être retenues partiellement ou entièrement à l'appréciation de la société MENDIPIKA.

Art. 6 DEDOMMAGEMENT POUR TROUBLE DE VOISINAGE ET TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC.

Les montants des dédommagements pour troubles de voisinage et troubles à l'ordre public seront estimés et fixés soit par les tiers lésés soit par la société MENDIPIKA. Dans le cas où les tiers feraient une demande de dédommagements, le montant défini par ceux-ci sera majoré de 10 % au titre des préjudices subis par la société MENDIPIKA.

Art. 7 FACTURATION POUR VOL

En cas de vols et de dégradations, le remplacement et/ou la réparation pourront être facturés en plus de la retenue de la caution.

En outre, dans le cas où de telles actions pénaliseraient la société MENDIPIKA dans ses activités (impossibilité d'utiliser des espaces ou du matériel...), une indemnité compensatrice pourra être exigée par jour de pénalité. Ces indemnités seront estimées et fixées par la société MENDIPIKA avec un forfait minimum de 150€ .

Art. 8 TARIFS, HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPART

Les tarifs de nuitées et des services sont affichés à l'entrée du gîte, sur le site internet et communiqués à la demande par téléphone. Ordinairement les arrivées se font entre 17h et 19h, les chambres devront être libérées pour 10h.

Art. 9 ETAT DES LIEUX

Lorsqu'une caution est demandée, un état des lieux sera fait à l'arrivée et un autre au départ. L'état des lieux se fera en présence d'un responsable du gîte.

Art. 10 SECURITE INCENDIE ET SANTE PUBLIQUE

Ce gîte est ouvert au public. Pour des raisons de santé, de sécurité et de confort, **il est formellement interdit de fumer dans les locaux.** Pour des raisons de sécurité il est interdit d'allumer des bougies et autres engins pyrotechniques.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, vérifiez sans délai l'élément à l'origine du déclenchement.

S'il s'agit d'un feu, de fumées suspectes ou tout autre événement anormal :

- Faites évacuer
- Attaquer le foyer à l'aide des extincteurs
- Avertir le responsable du gîte
- Avertir les pompiers (18)

Art. 11 APLICATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne qui entre dans le gîte. Le fait d'entrer dans le gîte suppose une adhésion de fait au présent règlement .

Fait à Idaux-Mendy en exemplaires.

Signatures précédées du nom et de la mention « Lu et approuvé ».

3. CONDITIONS GENERALES

Règlement : Le paiement s'effectue selon la répartition suivante :

- 30 % à la réservation
- 70 % 45 jours avant le début du séjour.

Annulation : Toute modification ou annulation de séjour sera notifiée par écrit.

En cas d'annulation du groupe, nous facturerons les montants suivants en fonction des délais indiqués :

- plus de 60 jours avant le début du séjour, 30 % du montant total,
- de 60 à 45 jours avant le début du séjour, 50 % du montant total,
- de 45 à 21 jours avant le début du séjour, 75 % du montant total,
- moins de 21 jours avant le début du séjour, 100 % du montant total.

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du groupe, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

La société Mendipika ne conclut pas d'assurance annulation

Si la société Mendipika se trouvait, pour des raisons indépendantes de sa volonté dans l'obligation de remettre ou d'annuler totalement ou partiellement un séjour, les sommes versées seraient remboursées au prorata du nombre de jours.

Assurance : Le contractant a pour obligation de s'assurer et doit présenter une attestation d'assurance avant de pénétrer dans les lieux

État des lieux, dégradations : Avant l'entrée dans les locaux, il sera procédé à un état des lieux et un inventaire de tous les biens immobiliers et mobiliers. Cet état des lieux sera réalisé en double exemplaire, signé contradictoirement par les deux parties dont chacune conservera un exemplaire.

A la restitution des locaux, un état des lieux et un inventaire identique, en termes de signataires et de documents seront réalisés en double exemplaires, signés contradictoirement par les deux parties dont chacune conservera un exemplaire.

Les dégradations de matériel ou installations indispensables au bon déroulement du séjour devront être réparées immédiatement.

Les dégradations de matériel ou installations constatées lors de l'état des lieux de sortie, feront l'objet de réparations. La société Mendipika facturera les frais à l'occupant. Tout objet, meuble ou immeuble manquant, cassé ou rendu inutilisable sera facturé dans les mêmes conditions. Il en est de même au niveau du ménage, si les locaux sont restitués sales.

Litiges : Toute remarque relative au séjour doit être adressée par lettre aux deux parties au plus tard dans les 45 jours suivant la fin du séjour.

En cas de désaccord persistant, les parties reconnaissent la seule compétence du Tribunal d'instance dont dépend la société MENDIPIKA.

Fait àle.....en deux exemplaires originaux de 4 pages chacun, pour accord définitif sur les termes de la présente convention, après avoir pris connaissance des éventuelles conditions particulières et plans annexes.

Pour l'occupant
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour la société Mendipika
(précédée de la mention « lu et approuvé »)